

Le SCoT

Le Document d'Orientation et d'Objectifs pose page 6 cinq principes généraux, à vocation écologique, économique et sociale, et la manière de les mettre en œuvre. Certaines actions sont à ajouter, d'autres à préciser, d'autres me semblent être contraires au but recherché.

PROTECTION DE LA NATURE

Les préconisations du SCoT s'expriment ainsi : « *Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et paysagères, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole. Il s'agit d'organiser le territoire de la région grenobloise autour de la protection durable des espaces naturels, agricoles et forestiers au regard de leur rôle structurant en matière économique, sociale, paysagère, patrimoniale et écologique, assurer le maintien et/ou la remise en bon état des continuités écologiques en s'appuyant sur une trame verte et bleue, protéger et gérer durablement ses ressources en eau, et enfin promouvoir une exploitation raisonnée des carrières.* »

Je suis tout à fait d'accord avec ces principes. Voyons comment les appliquer.

Au moment de l'élaboration du SCoT, on ne parlait pas encore de gaz de schistes, mais il est très important de refuser toute prospection et toute exploitation de gaz de schistes sur tout le territoire.

En totale contradiction avec les préconisations du SCoT, le Center Parc prévu à Roybon serait catastrophique pour l'écologie, l'économie et le social. En effet, on construirait mille « cottages » autour d'équipements de loisirs, ce qui entraînerait, selon l'association « Pour les Chambaran Sans Center Parc » :

- Le prélèvement de 200 ha de forêt sur le territoire libre d'accès à tous
- Le défrichement de 92 ha de forêt dont 31 seraient imperméabilisés
- La dégradation de 62 ha de zones humides
- La condamnation de deux corridors biologiques par une clôture de 2 mètres de haut
- La destruction de 35 espèces protégées
- Une surexploitation des ressources en eau au détriment des agriculteurs, voire de l'ensemble des habitants, en période de sécheresse,
- Une atteinte à la topologie actuelle des bassins versants avec un assèchement possible de certains cours d'eau comme la Galaure et l'Herbasse
- La désertion de la faune contrainte de quitter le site
- Une circulation automobile intense générée par la desserte d'une ville champignon de 5000 habitants, avec le bruit et la pollution
- La transformation d'un espace libre d'accès, en un espace clos, privatif, condamnant ainsi des activités locales et durables : randonnée à pied et à cheval, chasse, exploitation forestière...
- Un modèle économique fondé sur la loi Scellier qui apporte un financement complètement artificiel, susceptible de s'écrouler si cette niche fiscale était supprimée
- Des emplois bas de gamme et précaires pour les habitants
- Un commerce local court-circuité par des commandes extérieures de grandes quantités de marchandises.

Je demande l'arrêt définitif de ce projet désastreux. Les aides des collectivités locales attribuées actuellement au Center Parc devront être consacrées aux gîtes ruraux, au tourisme doux et à l'agriculture en priorité biologique, saine et créatrice d'emplois pérennes.

La production de neige de culture est très gourmande en eau et en énergie. Il faut 4 000 m³ d'eau pour enneiger artificiellement un hectare sur une épaisseur de 70 centimètres, soit deux piscines olympiques à l'hectare. A l'échelle nationale, la consommation en eau destinée à la neige de culture équivaut à la consommation annuelle d'une ville comme Grenoble (20 millions de m³) et surtout, elle s'accroît d'un million de m³ supplémentaire chaque hiver. Le SCoT devra imposer l'interdiction

de production de la neige de culture dans ses négociations avec les territoires de montagne qui surplombent la Région Urbaine Grenobloise.

Je suis très réservée sur la création d'Unités Touristiques Nouvelles. Cette procédure ne devrait être employée que pour la rénovation d'équipements existants, non pour en créer de nouveaux. Gardons intact ce qui reste de nos espaces naturels.

QUALITÉ DE VIE

Voici ce que le SCoT préconise : *« Améliorer les qualités du cadre de vie, en intégrant les exigences environnementales paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire. Il s'agit de préserver l'identité paysagère de la région grenobloise, de créer les conditions de l'attractivité urbaine en améliorant la qualité du cadre de vie, de prévenir les risques majeurs, de réduire l'exposition des populations à la pollution atmosphérique et aux nuisances sonores, de favoriser une gestion durable des déchets et de favoriser les économies d'énergie. »*

Encore d'excellents principes à appliquer sans hésitation. Les recommandations pour diminuer la pollution de l'air en réduisant la circulation automobile sont très intéressantes. Pensons aussi à supprimer les pesticides en agriculture, en jardinerie urbaine et en entretien de voiries et de voies ferrées.

Le chauffage au bois produit des micro particules et des hydrocarbures aromatisés polycycliques. Très logiquement, le SCoT prescrit l'isolation des bâtiments, pour ne pas gaspiller l'énergie et souffrir de la pollution générée par sa consommation. Il devrait encourager l'utilisation de matériaux naturels, plus sains et permettant une meilleure respiration des bâtiments que les matériaux artificiels créés chimiquement.

Pour la gestion des déchets il faut multiplier les composts de quartier, les ateliers de réparation et les ressourceries et déchetteries au plus près des habitants, et organiser le ramassage mensuel des encombrants. Pensez à ceux qui n'ont pas de véhicule. Il est dommage que le SCoT ne puisse pas réglementer l'invasion de publicité papier dans nos boîtes aux lettres. On aurait pu économiser environ 40 kg par habitant et par an.

ÉQUIPEMENTS LOURDS

« Conforter l'attractivité métropolitaine dans le respect des enjeux du développement durable. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des moteurs de l'économie, renforcer les grands équipements et services structurants, améliorer les conditions de déplacement à longue distance, développer le tourisme sous toutes ses formes et irriguer l'ensemble des territoires et des populations par les réseaux numériques. »

Le SCoT doit refuser la LGV Lyon Turin. Ce projet est trop lourd, trop cher, trop long à mettre en œuvre et trop agressif pour l'environnement. Il risque de se retrouver inadapté à une situation écologique et économique très variable au fil du temps dans une société en mutation très rapide. Les « grosses machines » sont obsolètes et il faut créer des structures légères et souples pour suivre les évolutions des modes de vie.

Pour le transport entre montagnes et vallées, la Métro propose un téléphérique Fontaine-Vercors. Comment seront desservies les communes intermédiaires ? Que deviendront les lignes Trans'Isère ? Je crains une urbanisation accrue du plateau pour justifier cet équipement. A comparer avec l'effet du TGV face aux omnibus : confortement des grands pôles au détriment des petites communes, face à une desserte fine du territoire.

TRANSPORTS

Je suis d'accord avec les mesures préconisées pour diminuer le trafic routier et adapter l'offre de transports publics aux besoins croissants de la population. En effet, de nombreux Isérois gagnent des salaires voisinant le SMIC et l'augmentation inéluctable des carburants liée à leur raréfaction va grever de plus en plus leur budget, ne leur permettant plus d'acheter et d'entretenir un véhicule. Ils vont tout naturellement se tourner vers les transports publics, qui devront faire face à cet afflux d'usagers. Les Trans'Isère et autres organismes de transports publics doivent adopter une tarification

simple, comme les Lignes d'Azur dans les Alpes Maritimes, à 1 Euro le voyage, correspondance comprise, dans tout le département. Il faut aussi offrir un service de Vélib's et de taxis au prix du bus en dehors des heures et des lieux desservis par une ligne régulière. Le système Citélib est intéressant, car il permet de choisir un véhicule en fonction d'un besoin ponctuel, avec stationnement réservé sur la voie publique.

Le SCoT doit interdire d'investir dans les routes, sauf pour les entretenir ou déclasser des autoroutes. Au fur et à mesure que les gens utiliseront les transports publics, le trafic routier diminuera car la majorité des conducteurs seront des professionnels (artisans, personnel soignant, commerciaux...). Et les sommes économisées pourront servir à renforcer l'offre de transports publics.

URBANISME

« Équilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines. Il s'agit de créer les conditions favorables au renforcement des logiques de proximité dans le fonctionnement quotidien des territoires et à la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'automobile. Ces conditions permettront à la région grenobloise d'améliorer son efficacité énergétique et de s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique. Les modalités développées s'appuient sur la définition d'une armature urbaine et sur une organisation du développement de l'offre en logements, commerciale, de foncier économique et de déplacement qui soit tournée, notamment, vers l'atténuation des grands déséquilibres entre la localisation des emplois et celle des actifs, mais veille à une meilleure articulation de la localisation entre habitat, commerces, services, équipements et activités. »

Le rapprochement de l'habitat et du travail est un bon principe, mais les emplois sont souvent précaires et obligent à de nombreux déplacements à la recherche de missions temporaires. Il faut lutter conjointement contre la précarisation des emplois, ce qui dépasse les compétences du SCoT.

La ZAC Blanche Monier à l'Île Verte est parfaite pour rapprocher les agents hospitaliers de leur travail, mais il y a trop peu de logements réservés (80). De plus, l'hôpital vend les logements qu'il loue actuellement au personnel, créant une concurrence supplémentaire pour se loger dans la ZAC.

On voit disparaître les services publics (agence TAG de Louis Maisonnat, boîte aux lettres rue Menon par exemple). Le SCoT peut-il obliger de grands organismes comme La Poste à recréer ce qu'ils suppriment ?

A Saint Martin d'Hères, la Métro a accepté la construction d'un grand centre commercial sur la ZAC Neyrpic, en contradiction avec le SCoT et contre l'avis de nombreux habitants. Comment arrêter ce projet, même s'il est commencé ?

DENSITÉ URBAINE

Pour préserver les espaces agricoles et naturels tout en accueillant de nouveaux habitants, le SCoT préconise ceci : *« Intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité urbaine et répondre aux besoins liés à son développement tout en limitant la consommation d'espaces, l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat, des emplois, des commerces et des équipements en dehors des tissus urbains mixtes et en intensifiant l'usage des espaces déjà classés en zones U et AU des PLU. En localisant en priorité le développement dans et à proximité des centres villes et des principaux arrêts de transports en commun, tout en favorisant la mixité fonctionnelle des tissus urbains, la région grenobloise favorisera une plus grande proximité entre habitat, emploi, commerces, services et équipements, optimisera la fréquentation des transports collectifs, confortera le développement des modes actifs ; et créera les conditions pour améliorer son efficacité énergétique et s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique. »*

La densification peut être acceptable si elle conserve un visage humain. Le Haussmannien ou les immeubles bas autour d'une placette ouverte au public sont le meilleur moyen d'y parvenir. Par contre il faut bannir les tours, qui offrent moins de densité de logements compte tenu des espaces réservés aux circulations des personnes et des fluides, impactent énormément l'accès au paysage et au soleil, et sont peu écologiques et chères à l'entretien. La législation des Immeubles de Grande

Hauteur est très contraignante pour la sécurité.

Je pense que la construction d'au moins 6,5 logements par 1000 habitants et par an pour Grenoble, c'est beaucoup sur 20 ans, et c'est très rapide. On arriverait au minimum à la création de 19500 logements vers 2030. La surface de la ville n'étant pas extensible, il faudra bien s'arrêter avant. Si la ville devient étouffante, les gens chercheront de nouveau à s'établir en périphérie.

Page 180 du DOO un paragraphe doit être supprimé : *« Les objectifs de construction comprennent l'ensemble de l'offre nouvelle en logements à construire qu'elle soit en accession privée ou sociale, en locatif privé ou social hormis : les logements réalisés par densification de parcelles déjà bâties dont la superficie avant détachement parcellaire est inférieure ou égale à 3000 m² et situées dans un espace préférentiel de développement ; les logements locatifs sociaux qui sont réalisés en plus des objectifs correspondant à l'accroissement de l'offre de logements locatif social fixés au paragraphe 2.1.3 ; les logements liés à l'activité touristique, les foyers logements, les maisons pour personnes âgées, les logements de fonction, les lits spécialisés ...*

NB : Les logements remis sur le marché grâce à la réhabilitation du bâti existant ne sont pas compris dans les objectifs de construction de logements. » C'est la porte ouverte à des dérives incontrôlables.

Comment sera assurée la ressource en eau pour tous ces nouveaux habitants ? Nous constatons l'augmentation des périodes de sécheresse liées au réchauffement climatique auquel nous devons nous adapter puisque nous n'avons pas pu limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Il faudra donc concevoir des bâtiments capables de recueillir et utiliser les eaux de pluie, et de recycler les eaux grises en interne. Cette exigence devra figurer dans le cahier des charges pour les promoteurs.

Pour rendre la ville plus agréable et remplacer les jardins privés qui disparaissent peu à peu, il faut développer la végétalisation des murs et les jardins de terrasses. Les places de stationnement supprimées pourront être occupées par des arbres entourés de buissons et de fleurs.

La beauté de la ville passe aussi par un plan de publicité beaucoup plus restrictif, avec notamment la suppression des panneaux de grande taille, éclairés et déroulants, très énergivores.

SUIVI DE L'APPLICATION DU SCoT

Le SCoT est conçu pour améliorer les conditions de vie des Isérois. Il est normal que nous, les habitants, nous puissions suivre sa réalisation dans notre ville ou notre village. En tant qu'habitante de l'Île Verte, j'en verrai l'effet dans mon quartier. Je souhaite, dans le cadre de l'association LAHGGLO qui regroupe les unions de quartier de la Métro, être informée des projets urbains au moment de leur conception, afin de pouvoir éventuellement proposer des modifications.

Dans ses principes, le SCoT tient compte des problèmes écologiques et sociaux, et j'y suis favorable. Cependant certains projets sont en contradiction avec le but recherché. Je demande donc qu'ils soient supprimés.

Claude GILET
4 place du Saint Eynard
38000 GRENOBLE